Image not found or type unknown

Renégociation de prêt immobilier en 2016 et recours pour TEG

Par **Derain annesylvie**, le **26/11/2016** à **09:31**

Bonjour,
Je viens de prendre connaissance des erreurs possibles par les banques sur les TEG dans les prêts, nous avons 5 prêts en cours auprès du credit agricole des savoie, dont 4 que nous venons tout juste de renégocier
Ma question est de savoir comment savoir si nos prêts : renégociés ou initiaux sont concernés par ces erreurs
Et si oui, notamment pour les prêts initialement signés : peuvent ils être contesté malgré des prêts renégociés (que le TEG du prêt renégocié soit correct ou non) et avec quel prescription (j'ai lu 5 ans, variable sur prêt pro ou perso ? Pour une SCI ?)
Enfin connaissez vous une structure qui se chargerait d'attaquer pour nous, sans frais à avancer, mais uniquement une rémunération en % du gain obtenu si obtenu (type skymediator)
Merci pour votre réponse
Cordialement
AnneSylvie derain

Par **mimil**, le **26/11/2016** à **15:09**

Bonjour,
J'ai été dans votre cas il y a peu.
Je vous recommande vivement de ne pas faire confiance aux structures trouvées sur le net :incompétence et amateurisme.
Choisissez un avocat en droit bancaire ayant pignon sur rue.
Cela se paie mais vos frais seront remboursés si...vous gagnez.
Vous devez faire faire une expertise mathématique par prêt,c'est indispensable quoi qu'on vous dise.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **26/11/2016** à **17:31**

FOn est aujourd'hui loin du fameux 80% d'erreurs dont on entend parler fréquemment dans la presse. Des erreurs sont toutefois plus fréquentes que d'autres, en particulier celles qui

portent sur l'intégration des frais dans le calcul du TEG.

Par **Krups Pascal**, le **27/11/2016** à **09:28**

Hello, perso j'ai été voir un avocat "spécialisé" qui m'a renvoyé vers un cabinet packageur afin de bénéficier de garanties de remboursement et de prise en charge des frais en cas d'insuccès. Ce cabinet m'a dit qu'il n'y avait que 30 % des prêts qui pouvaient être portés en justice... J'avais deux prêts un BNP et un CIF, les deux n'ont pas pu être pris. J'ai consulté d'autres "officines" la plupart m'ont dit que c'était bon... mais sans apporter une garantie de résultat ! A mon avis, seuls ceux qui ont une assurance pour vous garantir sont à prendre en considération.

Par **mimil**, le **27/11/2016** à **11:15**

Bonjour à tous,
Krups, vous avez contacté un avocat ayant signé un partenariat.
A mon sens, ce n'est pas valable, leur travail est moins précis,qualitatif...
Je vous conseil un travail en direct, sans intermédiaires à renumerer.
Mon avocate est à Versailles,une vraie spécialiste travaillant avec un expert en maths financières.
C'est la base pour avoir le maximum de compétences.
Il ne faut pas se laisser abuser par les beaux discours des apporteurs d'affaires.
Cordialement.
Mimil

Par **Krups Pascal**, le **27/11/2016** à **11:26**

si votre avocate est K..., j'en ai entendu parler...pas très sympa, injoignable, des prix non packagés (facturation d'un postulant à 800 € !), des honoraires de résultat très importants, des retards de communication et si on perd "ah ben l'aléa judiciaire" !

Vous oubliez que les avocats ont quand même une déontologie et qu'ils se doivent d'engager les mêmes efforts... peu importe la provenance du dossier.

De plus je ne suis pas passer par un intermédiaire mais directement par le site web de l'expert. Il me semble qu'au contraire les avocats qui sont en relation avec ces cabinets, au regard du nombre de dossiers, il doivent acquis de l'expérience non ? sur mon dossier, j'ai vérifié sur LEGIFRANCE si effectivement l'avocat avait des résultats en TEG... C'est ce qui m'a donné confiance aussi. En tout cas j'aime bien la prise en charge que j'ai à ce jour...

Bon en même temps c'est difficile de se renier sur une décision qu'on a mis des jours à prendre !!! lol !

Vous avez gagné ? en combien de temps ? ce qui m'étonne moi par contre c'est le temps, on

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

m'annonce un +/- 18-24 mois pour le TGI et 1 an de plus pour l'appel. C'est aussi votre expérience ? merci.

Par **mimil**, le **27/11/2016** à **13:48**

Krups, vous avez raison c'est bien elle,et ce n'est pas la plus chaleureuse et disponible.
Accordez moi que ce n'est pas ce qu'on lui demande.
Ses honoraires sont plus chers,certes,mais ayant gagné la bnp m'a remboursé les frais, après 18 mois de procédure.
Je ne sais pas si le vôtre est bon.
Vous avez visiblement vérifié,donc cela devrait aller.
Quel expert à fait l'expertise mathématique?
J'espère que vous n'allez pas me dire que vous ne l'avez jamais lue ou que c'est un simple diagnostic établi par un cabinet non agrée, sorti de nul part.
Avez vous la certitude que c'est l'avocat qui se déplacer à le jour du procès?
Avez vous décortiqué les clauses de remboursement en cas d'insucces?
Vous aurez des surprises, et pas des bonnes...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés